OEA/Ser.W/

CIDI/OD-107/20

11 novembre 2020

Original: anglais

PROJET D’ORDRE DU JOUR

Date : mardi 17 novembre 2020

Heure : 10 h 00 – 13 h 00

Lieu : réunion virtuelle

1. Examen et adoption du projet d’ordre du jour, publié sous la cote (CIDI/OD-107/20)
2. L’innovation et la technologie pour la diversification et la résilience économiques

- Document portant la cote CIDI/INF.393/20 : [**English**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=393&lang=e) **|** [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=393&lang=s)|[Français](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=393&lang=f)| [Português](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=393&lang=p)

* Exposés de :
* M. Kenneth Green, Partenaire gestionnaire, Advance Global Partners, Dominique
* M. Pablo Zamora, Entrepreneur & Co-fondateur de NotCo., Chili
* Dialogue avec les États membres

3. Questions de procédure :

i. Présentation des candidats à la présidence des commissions permanentes du CIDI[[1]](#footnote-1)/.

* Présidence de la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement
* Candidature présentée par la délégation de la Barbade – document portant la cote CIDI.INF.392/20 : [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=392&lang=e) |[Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=392&lang=s) |[Français](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=392&lang=f) | [Português](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=392&lang=p)
* Présidence de la Commission du programme-budget et de l’évaluation
* Présidence de la Commission des questions de migration
  1. Élection d’un membre du Conseil d’administration de l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD)[[2]](#footnote-2)/
     1. Autres questions

CIDRP03039F04

1. . Les articles 59 et 60 du Règlement du CIDI pour les réunions ordinaires et extraordinaires établissent que l’élection des présidents des commissions permanentes doit avoir lieu lors de la deuxième réunion ordinaire du CIDI suivant la session ordinaire de l’Assemblée générale, tandis que les candidatures doivent être présentées à la première de ces réunions. [↑](#footnote-ref-1)
2. . En vertu de l’article 7 du Statut de l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), les membres de son Conseil d’administration doivent être élus lors de la dernière réunion ordinaire du CIDI qui précède la session ordinaire de l’Assemblée générale, et il faut faire en sorte qu’au cours de l’année suivant la première élection quatre postes deviennent vacants et au cours de l’année suivante cinq postes deviennent vacants, alternant chaque année par la suite. Pour 2020, quatre postes sont devenus vacants. À la réunion ordinaire tenue le 15 octobre 2020, le CIDI a élu l’Argentine, le Chili et le Honduras pour la période 2020-2022, et vu l’absence de candidatures, il a remis l’élection d’un autre membre à la première réunion suivant la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. [↑](#footnote-ref-2)